

# ENREGISTREMENT INFORMATIQUE NORMALISÉ DES ACTES DE PHARMACIE CLINIQUE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ : RETOUR D'EXPÉRIENCE ET ÉVALUATION DE LA VALORISATION ÉCONOMIQUE POTENTIELLE

B. Valentin, C. Laueriere, C. Rousseliere, A. Bruandet, P. Odou, D. Theis, B. Decaudin,

Annales Pharmaceutiques Françaises, 2022



## CONTEXTE

- Les actes de pharmacie clinique sont clairement définis par la Société Française de Pharmacie Clinique, or les pharmaciens cliniciens ne disposent **pas d'outils efficaces pour leur traçabilité**.
- La collaboration entre l'institut de pharmacie et le département d'information médicale du CHU de Lille a permis d'intégrer l'activité de pharmacie clinique dans le logiciel métier afin de **valoriser l'intervention du pharmacien clinicien**.
- En France : Les actes de pharmacie clinique sont exclus des listes d'actes et prestations prise en charge par l'assurance maladie, à l'exception de ceux réalisés dans le cadre d'éducatons thérapeutique des patients. On y retrouve définis très clairement les actes d'entretien pharmaceutique.



## OBJECTIF

Proposer une nomenclature des actes de pharmacie clinique à l'hôpital en décrivant les étapes qui ont conduit à la création de cette nomenclature jusqu'à son intégration pour la cotation et estimer son intérêt économique



Travail collaboratif initié en 2020

## MATERIEL ET METHODES

- L'ensemble des 31 actes de pharmacie clinique de l'établissement sont regroupés en 5 items du lexique initial de la SFPC (2018) :
  - **Avis pharmaceutique** (interactions médicamenteuses, historique médicamenteux) ;
  - **Bilan de médication** (dans le parcours de santé patient atteint de mucoviscidose) ;
  - **Conciliation des traitements** (entrée, sortie transfert) ;
  - **Entretien pharmaceutique** (anticoagulants antiépileptiques, etc.) ;
  - **Plan pharmaceutique personnalisé** (parcours IATROPREV).

- La **nomenclature** créée par l'établissement est donc **non officielle** mais permet de codifier, tracer et suivre certains actes. Ces actes ne sont pas envoyés dans les circuits de facturation.
- Un profil spécifique "**pharmacien clinicien**" est créé en cohérence avec les droits d'accès existants.
- Une période d'un an (mars 2020 - mars 2021) est extraite et analysée par un binôme pharmacien clinicien/médecin d'information médicale.
- En fonction de la prise en charge le gain peut être :
  - **Nul** : l'acte ne génère pas de recettes additionnelles ;
  - **Positif** : valorisé à GHS intermédiaire ou plein.
- Le gain positif est dû également aux **interventions paramédicales** (soins infirmiers + éducation thérapeutique).
- Le coût du temps moyen passé par acte est calculé en ETP pour un pharmacien. Idem pour le temps infirmier.

## RESULTATS

20 pharmaciens cliniciens

2 357 actes réalisés concernant 2 051 patients

Les entretiens pharmaceutiques représentent la majorité des actes, suivis par les bilans de médication et les conciliations des traitements médicamenteux d'entrée, de transfert ou de sortie.

### Répartition des actes de pharmacie clinique en fonction du champ d'activité

#### MCO

64,1% des actes sont réalisés en **ambulatoire** (61,2% soins externes, 2,9% HDJ)

#### SSR

100 % des actes réalisés pendant une **hospitalisation complète**

#### PSY

100 % des actes réalisés pendant une **hospitalisation complète**

Parmi les trois champs d'activité MCO, SSR, PSY : 53,7 % des actes sont effectués pendant un séjour d'hospitalisation complète, 2,1% pendant un hôpital de jour et 44,2% au cours d'un soin externe.

### Estimation de la valorisation des actes réalisés en ambulatoire en cas de repositionnement en HDJ

Une simulation permet d'estimer le gain de valorisation de l'établissement si la prise en charge est réalisée en HDJ tout en respectant les modalités de l'instruction à la gradation des soins pour facturer un GHS :

Entre 306 308 et 311 664 euros par an.

Estimation du temps moyen par acte pour un **pharmacien clinicien** : (préparation + réalisation + traçabilité) = 0,75 ETP

Estimation du temps par acte pour un **IDE** : (préparation + réalisation + traçabilité) = 0,25 ETP

## DISCUSSION ET REGARD DE LA COMMISSION JUNIOR

La création d'une nomenclature locale des actes de pharmacie clinique permet une meilleure traçabilité, analyse et présentation de l'activité.

Permet un suivi global simple du travail de l'équipe.

Retour sur investissement (ROI) allant de 1,83 (assistant spécialiste) à 3,95 (praticien hospitalier) euros pour 1 euro investi dans un binôme pharmacien/infirmier.

Valorisation de l'activité du pharmacien clinicien dans le parcours patient.

Reflet partiel de l'expertise de pharmacie clinique et de bilan de médication. Déséquilibre des actes (entretiens, bilans, conciliations et avis pharmaceutique)

L'éducation thérapeutique peut se faire en dehors d'une hospitalisation et bénéficie d'un budget spécifique.

L'aspect économique est représenté par le coût de la prise en charge médicamenteuse et des suivis associés, il n'est pas possible de le transposer en ROI.

Rôle de l'IDE, dans quelle mesure ?

Quel est le rôle / investissement des internes ou docteurs juniors ?

Centré sur MCO avec des moyens humains différents. Difficilement transposable aux petits CH

## CONCLUSION

La création d'une nomenclature locale des actes de pharmacie clinique dans le logiciel métier de l'établissement est un atout efficace pour suivre les activités réalisées, les valoriser et assurer leur traçabilité. Il est possible d'envisager d'intégrer cette méthodologie dans la majorité des logiciels métiers des établissements.



[HTTPS://DOI.ORG/10.1016/J.PHARMA.2022.08.002](https://doi.org/10.1016/j.pharma.2022.08.002)

[HTTPS://SFPC.EU](https://sfpc.eu)

